

---

---

PREFECTURE  
DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Direction des Services Vétérinaires

12 Mars 1997

PB / CC W 523 .

**OBJET** : Agrément de votre établissement d'entreposage  
de denrées animales et d'origine animale

**REF** : Arrêté du 28 juin 1994  
Arrêté du 3 avril 1996

Madame,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que votre établissement  
d'entreposage de denrées animales et d'origine animale a été agréé sous le  
numéro 64.519.03 pour l'entreposage des denrées emballées suivantes :

- viandes fraîches, produits à base de viande, oeufs,  
ovoproduits, produits de la pêche : aux températures définies sous la  
responsabilité du conditionneur;

J'appelle votre attention sur le fait que cet agrément pourrait  
être remis en cause si les conditions d'hygiène étaient modifiées. De plus,  
je vous rappelle que vous devez mettre en oeuvre des méthodes de  
surveillance et de contrôle des points critiques.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments  
distingués.

OVODIS  
Rue d'Aste-Béon  
64121 SERRES CASTET

LE PREFET

Pour le Préfet,  
et par délégation,  
Le Secrétaire Général.



Louis-Michel BONTE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
*Liberté Égalité Fraternité*



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

Direction des  
Services Vétérinaires

Amour • Égalité • Progrès  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

## FICHE RELATIVE À L'AGREMENT DES ETABLISSEMENTS DE MANIPULATION DE PRODUITS DE LA PECHE

1) Numéro d'agrément: 64 – 519 – 24

: nouvel agrément       : cessation d'activité       : modification(s) (préciser) :

2) Raison sociale et adresse complète de l'établissement :

OVODIS (SARL)  
Aéropôle Pyrénées  
Rue d'Aste-Béon  
64121 SERRES-CASTET

3) Types d'établissements:

: Fabrication de salades et de plats cuisinés à base de produits carnés et de produits de la pêche

4) Espèces travaillées:

5) Type d'agrément:  : définitif       : provisoire

mise sur le marché communautaire de salades et de plats cuisinés à base de produits de la pêche

6) Texte(s) réglementaire(s) de référence :

Arrêté du 28 décembre 1992 modifié portant réglementation des conditions d'hygiène applicables dans les établissements de manipulation de produits de la pêche.

7) Informations complémentaires :

8) Date, cachet et signature de l'autorité administrative :

Le 27 septembre 2002



Dr Anne BERTOMEU

Pour la Directrice Départementale des Services Vétérinaires  
Le vétérinaire-inspecteur  
Chef du service Hygiène des Aliments

vétérinaire inspecteur

Dr Anne BERTOMEU



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

Direction des  
Services Vétérinaires



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

## FICHE RELATIVE À L'AGREMENT DES ETABLISSEMENTS DE FABRICATION DE PRODUITS A BASE DE VIANDE

1) Numéro d'agrément: 64 – 519 – 24

: nouvel agrément       : cessation d'activité       : modification(s) (préciser) :

2) Raison sociale et adresse complète de l'établissement :

OVODIS (SARL)  
Aéropôle Pyrénées  
Rue d'Aste-Béon  
64121 SERRES-CASTET

3) Types d'établissements:

- : établissement de fabrication de produits à base de viande  
 : centre de reconditionnement de produits à base de viande

4) Espèces travaillées:

- : bovins       : ovins/ caprins       : solipèdes domestiques  
 : chevreaux       : porcins       : petits gibiers à poils d'élevage  
 : gibiers ongulés d'élevage       : gibiers à plumes d'élevage       : ratites  
 : volailles domestiques       : lapins domestiques

Autres (préciser) : produits à base de viande utilisés pour la fabrication de salades et de plats cuisinés

5) Type d'agrément:  définitif       : provisoire

mise sur le marché communautaire de produits à base de viande

- : agrément dérogatoire à l'arrêté du 22 janvier 1993 (art 39)  
 : fabrication de produits à base de viande dont la viande provient d'un établissement visé par l'arrêté du 2 juin 1994 définissant le marché local pour les établissements préparant des viandes fraîches

6) Texte(s) réglementaire(s) de référence :

Arrêté du 22 janvier 1993 modifié *relatif aux conditions hygiéniques et sanitaires de production, de mise sur le marché et d'échanges de produits à base de viande*

7) Informations complémentaires :

Fabrication de salades et de plats cuisinés à base de produits à base de viande et de produits de la pêche.

8) Date, cachet et signature de l'autorité administrative :

Le 27 septembre 2002 Dr Anne BERTOMEU Pour la Directrice Départementale des Services Vétérinaires

Le vétérinaire-inspecteur

Chef du service Hygiène des Aliments



Vétérinaire inspecteur

Dr Anne BERTOMEU

Direction Départementale des Services Vétérinaires des Pyrénées-Atlantiques – Cité Administrative –  
Cours Lyautey – B.P. 590 – 64012 PAU CEDEX – Tel : 05 59 02 10 80 – Fax : 05 59 02 89 62